

Bourdieu, *Sur l'État*

Note de lecture, juin 2012

Thibault LE TEXIER, GREDEG (Groupe de recherche en droit, économie et gestion)

BOURDIEU (Pierre), *Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992*, édition établie par P. Champagne, R. Lenoir, F. Poupeau et M.-C. Rivière, Paris, Seuil - Raisons d'agir, 2012, 672 p.

Jusqu'à la fin des années 1980, l'État reste une institution secondaire, pour ne pas dire quasiment absente, des travaux de Pierre Bourdieu. Ses questionnements les plus directement politiques portent sur le passage de modes personnels de domination à des modes impersonnels, sur les conditions sociales de possibilité de la production d'une réponse à une question politique, sur la délégation et la représentation politique, ainsi que sur la noblesse d'État. Conscient de cette carence, Bourdieu se propose d'esquisser, tout au long des trois années de cours au Collège de France allant de 1989 à 1991 aujourd'hui publiées, une genèse historique et sociale de l'État européen qui se veut à la fois « une sorte de phénoménologie historique des actes bureaucratiques » (p. 474) et une « anthropologie de ce que c'est que le public » (p. 479). Pour ce faire, il mêle une analyse de type wébérien des agents qui ont constitué l'État comme administration et comme nation à une approche structuraliste des systèmes symboliques.

Face à cette tâche monumentale, Bourdieu abandonne la tenue du pilote de tank consolidant méthodiquement ses positions pour endosser les habits du franc tireur progressant par bonds en plein champ de bataille. Il prend ainsi le double parti de l'ébauche impressionniste et de la modélisation spéculative, montrant un constant souci de tenir ensemble des faits apparemment mineurs et des paradigmes théoriques d'application quasi universelle. Mobilisant à la fois ses terrains de recherches et quelques-uns des grands travaux de sociologie historique et d'histoire comparative consacrés à la genèse de l'État, tels ceux de

Shmuel Noah Eisenstadt, Perry Anderson, Barrington Moore, Charles Tilly ainsi que Philip Corrigan et Derek Sayer, il critique à la fois l'attitude souvent très descriptive des historiens et des ethnologues et les abstractions idéalistes des philosophes et historiens de la pensée politique qui traitent les concepts comme des idéaux auto-engendrés flottant au-dessus du réel. Bourdieu reste donc avant tout sociologue et les véritables auteurs dans la continuité desquels il situe ce travail sont Max Weber et Norbert Elias, auxquels il paie à plusieurs reprises un tribut appuyé tout en soulignant à ses yeux les deux principales carences de leurs réflexions sur l'État : d'une part ne s'être pas véritablement demandé « à qui profite l'État » (p. 293), et d'autre part n'avoir pas suffisamment souligné l'importance des aspects symboliques du pouvoir étatique. L'association des analyses weberiennes et eliasiennes de l'État selon ces deux directions constitue le principal apport des cours ici publiés.

Premièrement, le principal objet de Bourdieu tout au long de ces trois années de cours, c'est le processus non linéaire se déroulant en Europe entre le XII^e et le XVIII^e siècle de genèse d'un pouvoir public « dé-privatisé, dé-féodalisé, dépersonnalisé » (p. 461), et à l'inverse juridicisé, officialisé et universalisé. À la suite de la constitution d'un monopole étatique et d'un centre captant les différents types de capitaux, phénomène très bien décrit par Elias, une « division du travail de domination » entraîne « le passage d'un pouvoir monopolisé par un seul à un pouvoir exercé par un réseau » (p.479). Afin de se perpétuer par delà la finitude des agents individuels dans lesquels il s'incarne, selon une formule que Bourdieu emprunte à Durkheim, le roi délègue ses prérogatives régaliennes à des ministres et à des clercs qui ne sont pas des membres de sa famille mais qui ont été légitimés par l'école ou par le mérite. L'allongement inexorable de ce circuit de délégation qui va du roi aux sujets est selon Bourdieu un des facteurs qui conduit au dépérissement du pouvoir absolu et à la naissance du public. Ce pouvoir qui a d'abord été concentré en un petit nombre de mains est rendu au fil des siècles de plus en plus public – et donc de moins en moins monopolisable – à mesure qu'il est étendu dans ses objets et ses prérogatives. Plus le pouvoir étatique s'étend et plus il doit être délégué. Bourdieu affaiblit ici son propos en se concentrant presque exclusivement sur les juristes, dont il souligne à juste titre qu'ils ont reçu du roi la garde de la loi dès le XIV^e siècle, au détriment des autres types de clercs qui ont construit les administrations publiques.

Le public, pour Bourdieu, c'est aussi le consentement d'une population à des normes sociales produites par l'État. Mettant l'accent sur les aspects symboliques de cette constitution d'une sphère publique que Weber et Elias ont délaissés, il tord le bâton dans l'autre sens, au risque de l'excès et de la contradiction. C'est ainsi que sa proclamation d'une étatisation

généralisée du social se heurte à sa constatation d'une survivance de modèles d'action typiquement patrimoniaux et domestiques (p. 409). Car cette lutte opposant la logique dynastique (lignage, hérédité par le sang, famille, nature) et la logique juridique est infiniment complexe. Typiquement, le juriste qui sert la logique étatique et en profite directement peut en même temps travailler à transmettre héréditairement ses offices selon un biais purement dynastique.

Bourdieu montre également que l'État comme appareil administratif et bureaucratique produit l'État en tant que nation unifiée à la fois géographiquement, linguistiquement, juridiquement, temporellement et culturellement (p. 60-61). Comme il le précise lui-même, « la construction de l'État comme champ relativement autonome exerçant un pouvoir de centralisation de la force physique et de la force symbolique, et constitué ainsi en enjeu de luttes, est inséparablement accompagnée par la construction de l'espace social unifié qui est de son ressort » (p. 197). La constitution de l'État en champ participe de cette loi tendancielle qui veut qu'« à mesure que les sociétés avancent dans le temps, elles se différencient en univers séparés et autonomes » (p. 318) qui forment autant de champs. Tel est l'un des intérêts principaux de cette publication : préciser la notion bourdieusienne de « champ du pouvoir ». Alors qu'il suggère tout au long de son œuvre que chaque champ obéirait à sa logique gouvernementale propre, il avance ici que l'État constituerait un « méta-champ » concentrant un « méta-capital » et exerçant un « méta-pouvoir » sur les autres champs (pp.488-489) . Ce faisant, il esquisse moins une théorie de l'État qu'une théorie du pouvoir. On pourra regretter que cette esquisse reste très rudimentaire et qu'il ne reprenne pas sa théorie des champs à la lumière de ce « méta-champ » présenté comme point cardinal de l'ensemble des champs et mettant donc constamment en cause leur autonomie.

Deuxièmement, tout au long de ces trois années de cours, Bourdieu ébauche la genèse sociale des structures mentales conventionnelles qui assurent à l'État sa domination, proposant une histoire non pas tellement de l'État mais de notre pensée de l'État, qu'il passe la première année à essayer de dénaturer avant d'entrer réellement dans son sujet. Ainsi définit-il l'avènement de l'État comme « révolution culturelle » (p. 576) à la suite de Corrigan and Sayer (*The Great Arch: English State Formation as Cultural Revolution*, Oxford, Basil Blackwell, 1985), et l'État lui-même comme « banque centrale de capital symbolique » (p. 196).

Tel est le second aspect de son apport à la théorie wébérienne du pouvoir étatique. En insistant sur le caractère central du capital symbolique dans la constitution de l'État, il

théorise alors l'action de l'État en délaissant presque complètement son aspect de coercition physique au sens de militaire et policier, ainsi que son aspect économique, rabat presque systématiquement sur la question symbolique. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, s'agissant de la mise en place d'un impôt unifié et d'une administration ayant la charge de le collecter, Bourdieu s'intéresse avant tout aux stratégies permettant de les rendre légitimes.

On connaît l'intérêt de longue date de Bourdieu pour la structure des systèmes symboliques, le « *nomos* », les catégories de perception ainsi que les principes de vision et de division du monde. Dans la continuité de ses travaux antérieurs, Bourdieu étudie conjointement des systèmes symboliques et les systèmes d'agents qui luttent à propos de ces systèmes symboliques. Désireux de remédier à la faiblesse des analyses du pouvoir symbolique de l'État, Bourdieu renverse le primat marxiste de l'infrastructure au profit de la superstructure, tout en tenant des propos très durs à l'égard des marxistes tout au long de ces cours. Il affirme en ce sens que « pour comprendre la genèse de l'État, il faut donner la priorité au capital symbolique » (p. 305), et plus encore que les structures mentales et les formes symboliques sont peut-être « le fondement des choses qui nous apparaissent les plus fondamentales, les plus réelles » (p. 256). Cependant, ce qui est un parti pris de méthode, à savoir étudier le physique à travers le symbolique, devient un théorème dont la démonstration reste lacunaire : si l'État a bel et bien été bâti par des agents qui étaient du côté du discours et ont mené d'importantes luttes symboliques, la logique dynastique n'est pas moins fondée sur un tel ordre symbolique. Et si l'État est ainsi le point focal du pouvoir symbolique, pourquoi Bourdieu ne lui a-t-il fait aucune place dans la théorie de la domination symbolique qu'il a élaborée jusque-là ?

Au-delà de l'effort aujourd'hui bien connu d'accumulation d'un « capital informationnel » par tous les États dès leur origine (p. 336), Bourdieu insiste sur la capacité étatique de diffusion dans le corps social d'un discours de légitimation, de systèmes de valeurs, de principes de hiérarchisation, de catégories mentales ou encore de normes temporelles et spatiales qui deviennent progressivement autant de présupposés cognitifs impensés. À ce titre, « l'État est un unificateur théorique, il est théoricien ; il opère une unification de théorie ; il prend un point de vue central et élevé, celui de la totalisation » (p. 337). (Ce qui par ailleurs est une bonne description de ce que fait Bourdieu lui-même dans ces trois cours.) Pour lui, le fait d'obéir et le fait de croire sont un seul et même problème. Si l'État est l'instance à laquelle on obéit sans doute le plus naturellement, c'est parce qu'il est « l'instance légitimatrice par excellence, qui ratifie, solennise, enregistre les actes ou les personnes, en faisant apparaître comme allant de soi les divisions ou les classifications qu'il institue » (p.

232). Bourdieu souligne particulièrement l'importance de la nomination comme capacité à distribuer les honneurs officiels.

La finalité dernière de la démarche dont Bourdieu rend compte tout au long de ces trois années de cours, c'est de « se libérer de l'évidence du social », l'État étant sûrement le plus puissant des instruments de production de sentiments d'évidence (p. 578). En la matière, il critique lui-même l'absence de questionnement de l'État dans nombre de ses travaux et met en garde contre les discours d'autorité, le sien compris. Ainsi justifie-t-il sa démarche en conclusion du troisième cours : « Contre l'amnésie de la genèse, il n'y a que la pensée génétique » (p. 578). Autrement dit, contre la scotomisation des origines et la présentation de l'arbitraire progressivement constitué sous les dehors de l'innéité, Bourdieu invite son auditoire à débanaliser et dénaturer les réalités les moins questionnées, à se défaire des prénotions et des présupposés au moyen d'un doute radical. Telle est pour lui la principale utilité de la démarche historique. Et telle est pour lui la finalité dernière de la sociologie : elle doit « détruire une *doxa* » (p. 188).

En plus de dénaturer de façon assez convaincante la pensée de l'État, l'intérêt principal de cette publication est moins d'exposer les apports théoriques de Bourdieu aux théories wébériennes et eliasiennes de l'État, qui ont été depuis publiées sous forme synthétique et sont facilement accessibles, que de donner à voir sa réflexion en construction à travers la présentation d'hypothèses et d'ébauche très suggestives, de résultats provisoires, de programmes de recherche potentiellement fructueux, de conseils de travail et de points de méthode, selon la règle pédagogique propre au Collège de France qui veut que les enseignants y présentent des travaux en cours plutôt que des résultats établis. La souplesse et la fécondité des raccourcis autorisés par le discours oral ne vont malheureusement pas sans des simplifications, des redites et des oublis (*quid* par exemple de l'État américain, dont il n'est jamais question).